Nom FABRE

Prénom Gilles

Date 14/09/20

**Réponses à envoyer avant la réunion de fin de période de faisabilité :**

**Engagements**

Pensez-vous avoir tenu tous vos engagements horaires sur chacune des semaines de la période d'étude de faisabilité ?

Oui

Pensez-vous avoir donné le maximum de vous-même durant cette période ?

Oui

Pensez-vous que ces engagements vous ont permis d’apporter une contribution significative au développement du projet Frégate ?

Oui

Pensez-vous que l’engagement de 10h / semaine (réunions comprises) a suffi à apporter une contribution significative ?

Non

Pensez-vous pouvoir tenir un rythme de 10h/semaine hors réunions jusqu’à mars / avril (avant levée de fonds) ?

Oui

**Cofondateurs et membres fondateurs**

On fait généralement une distinction entre cofondateurs et membres fondateurs :

Les cofondateurs sont ceux qui auront des rôles de dirigeants et qui se répartiront les parts de la société entre eux. D’une manière générale, afin de faciliter la prise de décision et de limiter le risque de conflits, les cofondateurs sont généralement au nombre de deux, au maximum trois. Ce sont ceux qui seront présentés dans « l’histoire à raconter » au monde extérieur, par exemple lors des différents pitchs ou auprès des éventuels investisseurs.

Les membres fondateurs sont ceux qui ont participé à l’aventure dès le départ, mais qui n’assumeront pas de responsabilité de direction de l’entreprise. Ils sont ceux qui seront les premiers à être embauchés et à pouvoir bénéficier de parts dans l’entreprise à un moment ultérieur. Ils sont présentés à ce titre dans « l’histoire à raconter » au monde extérieur.

**À ce sujet voir :** [**https://www.startups.com/library/expert-advice/startup-founders-and-cofounders**](https://www.startups.com/library/expert-advice/startup-founders-and-cofounders)

Trouvez-vous ces éléments pertinents ?

Oui

Si non :

Pourquoi, et que proposez-vous d'autre ?

Si oui :

Lesquels ?

Tous

Quels sont les engagements que doivent pouvoir tenir les cofondateurs ?

* Placer l’entreprise en priorité numéro 1, devant tout autre projet, ce qui implique de s’engager à renoncer à toute offre d’emploi alléchante.
* Avoir conscience que quitter ou délaisser l’entreprise peut avoir des conséquences importantes sur la vie des autres co-fondateurs et des éventuels salariés.
* Être force de proposition, prendre des initiatives, agir en conséquence
* Se rendre extrêmement disponible
* Pouvoir servir de soutien sur lequel les autres co-fondateurs peuvent s’appuyer (tant sur le plan moral que matériel)
* Penser en permanence à l’entreprise

Pensez-vous pouvoir faire partie des cofondateurs ou des membres fondateurs ?

Je souhaite faire partie des co-fondateurs